Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212900559-20260605-DCM_2026_47-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026 Délibération n° 2026-47

Nombre de conseillers en exercice : 23

L'an **deux mille vingt-six**, le **cinq juin** à **dix-huit heures,** le Conseil Municipal de LE FOLGOËT, dûment convoqué le **vingt-sept mai**, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Pascal KERBOUL, Maire.

Présents

Présents	19
Votants	**20**
Pour	**20**
Contre	
Abstentions	

Pascal KERBOUL ; Odette CASTEL ; Patrick ROUDAUT ; Emilie LE JEUNE ; Jean-Noël LE MENN ; Emanuelle LE ROUX ; Xavier PENNORS ; Cécile GOUEZ ; Gérard MAREC ; Marie LE DU ; Christophe PELLEN ; Jacques CARRIO ; Céline ROUE ; Yannick GUILLERM ; Florian BUZARÉ ; Gilles PICHARD ; Géraldine LE REST ; Carole ULVE ; Marie-Hélène JESTIN

Absents excusés : 4

Mélanie HERAUD, Audrey LE GUEN, Maxime DROFF et Fabienne LEPOITTEVIN donnent respectivement procuration à Gilles PICHARD, Emmanuelle LE ROUX, Florian BUZARRE et Patrick ROUDAUT

Secrétaire de séance

Emmanuelle LE ROUX

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 mai 2025

Les points à l'ordre du jour de la dernière séance du conseil municipal étaient les suivants :

1. Délibération 2026 – 41 : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 09 avril 2026
2. Délibération 2026 – 42 : Les délégations du conseil Municipal au maire
3. Délibération 2026 – 43 : Subventions aux associations 2026
4. Délibération 2026 – 44 : Subvention R.A.S.E.D
5. Délibération 2026 – 45 : La dénomination de la rue du lotissement Derrien
6. Délibération 2026 – 46 : Représentant(e) au conseil d'administration des « Biblionautes »
7. Questions diverses

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212900559-20260605-DCM_2026_47-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 mai 2026.

Pour extrait conforme au registre

Le FOLGOËT, le 08 juin 2026

La secrétaire de séance, Emmanuelle LE ROUX	Le Maire, Pascal KERBOUL
	MAIRIE DE LE FOLGOET 29 (Finistère)

Le Maire de LE FOLGOËT informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de RENNES– 3 Contour Motte 35000 RENNES - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.